

**Réponse de la municipalité
au postulat de
Mme Catherine Labouchère
intitulé « Incivilités et sécurité
à Gland : bilan et perspectives »**

Date proposée pour la séance de la commission:

- Mardi 17 septembre 2013 à 19h00
Bâtiment communal : salle de conférences Lausanne

Municipal responsable : Gérald Cretegnny, syndic

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Dans sa séance du 21 mars 2013, le conseil communal nommait une commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de Mme Catherine Labouchère intitulé « **Incivilités et sécurité à Gland : bilan et perspectives** » dont la teneur est la suivante :

« Citoyens, municipalité, conseillers communaux, partis, presse, beaucoup de monde s'intéresse aux incivilités et à la sécurité. Toutefois, chacun y va de ses commentaires, de ses expériences, de ses propositions et solutions sans qu'un véritable état des lieux complet existe qui permette, ensuite, d'avoir une vision globale de la question pour dégager des pistes pour résoudre ces problèmes.

Cambriolages, graffitis, dealers, agressions, tapage nocturne, incidents divers, oui cela existe dans notre commune, mais dans quelle proportion ?

Dans la réponse au postulat Jean-Marc Guibert sur les caméras de vidéosurveillance à la gare, la municipalité donne déjà des indications statistiques, mais limitées à un lieu, celui de la gare et à quelques indications sur d'autres endroits où des problèmes surgissent également.

Le présent postulat est déposé dans l'idée d'avoir une idée claire de l'état sécuritaire dans toute la ville de Gland. Ce bilan devrait comprendre notamment des informations sur :

- *les statistiques des incivilités, délits et crimes commis à Gland ces cinq dernières années,*
- *l'état des mesures prises par la municipalité pour prévenir/contrer et réprimer des problèmes,*
- *l'état des lieux des objets déposés au conseil communal ces cinq dernières années en faveur de mesures sécuritaires,*
- *l'analyse de la municipalité quant à la mise en œuvre de la réforme policière et son application dans la réalité des faits.*
- *la vision de la municipalité pour prévoir l'avenir sur ces questions.*

Ainsi on aura une meilleure idée de ce que est fait, prévu et à prévoir. »

Dès lors, la commission composée de

Catherine Labouchère
Carol Petitpierre
Marcel Brauch
Jean-Marc
Guibert
Patrick Uebelhart, 1^{er} membre et rapporteur

A été nommée et s'est réunie le 12 avril 2013 au collège de Mauverney.

Au terme de ses travaux la commission, à l'unanimité, demande dans son rapport la prise en considération de ce postulat par la municipalité.

Ce rapport a été porté à l'ordre du jour de la séance du conseil communal du 2 mai 2013, qui a décidé par 52 oui, 8 avis contraires 5 abstentions signifiées de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

Statistiques de la criminalité

Une première manière d'examiner la question est d'analyser les statistiques en notre possession (cf. annexe). Nous relevons qu'il y a une augmentation des délits au code pénal de 31.5% entre 2011 et 2012, augmentation qui se vérifie à l'échelle du canton, quoique dans une moindre mesure (18.5%). En chiffres absolus, nous notons qu'en 2012, nous avons le double des délits de Rolle, un peu moins de la moitié des délits de Nyon et un peu plus de la moitié des délits de Morges, ce qui représente 109 délits pour 1000 habitants pour Gland, 135 pour Morges et 161 pour Nyon. S'il est difficile d'interpréter tous les chiffres, la tendance est bien à une augmentation du nombre de délits, notamment en ce qui concerne les délits contre le patrimoine.

Diagnostic local de sécurité

En complément des statistiques policières de la criminalité, la Municipalité a souhaité en 2012 avoir à disposition un diagnostic local de sécurité qui se base sur un sondage auprès d'un échantillon d'environ 400 personnes. Le diagnostic nous renseigne sur la victimisation (le fait d'avoir été victime d'un délit), le sentiment de sécurité, l'image de la police et les attentes de la population en matière de sécurité.

Les résultats pour notre ville sont les suivants :

- Le niveau de sécurité objectif est bon à Gland, le taux de victimisation global se situe en dessous de la moyenne des zones urbaines suisses. Seul le cambriolage se détache de cette moyenne.
- En termes de nuisances globales ressenties, et contrairement aux données sur la délinquance en dessous de la moyenne, Gland se situe dans la moyenne des villes vaudoises étudiées par un sondage similaire. Les nuisances liées à la circulation routière sont les principales causes de nuisances.
- Le sentiment de sécurité des habitants de Gland se situe entre la moyenne suisse et celle de villes comme Lausanne, Yverdon ou Genève, alors même que les activités pouvant diminuer le sentiment de sécurité (trafic de drogue, vie nocturne,...) ne sont pas celles d'un grand ou même moyen centre urbain.
- Le sentiment de sécurité lié à la route n'est pas très bon et reflète les nuisances élevées liées à la circulation, car un tiers de la population a eu peur ces 12 derniers mois d'être victime d'un accident sur la route.
- 80% de la population est satisfaite du travail de la police. L'insatisfaction, très minoritairement représentée, est à titre principal une perception de présence policière insuffisante.
- Pour la population, les problèmes urgents à résoudre en matière de sécurité sont dans l'ordre : 1) la circulation routière 2) les cambriolages et les vols 3) le vandalisme 4) les groupes de jeunes qui traînent dans la rue.
- Les mesures soutenues prioritairement par la population pour améliorer la sécurité concernent en premier lieu la présence dans la rue de personnel en uniforme, donc de la police, mais aussi des assistants de sécurité publique, puis l'intervention rapide de la police en cas d'appel au 117. La pose de caméras de surveillance vient en toute fin des propositions des répondants.
- En ce qui concerne la sécurité routière, les mesures de la plus préventive à la plus répressive, notamment les contrôles radars, ont un haut degré d'acceptabilité auprès de la population.

Plan d'action de la Municipalité

Au vu des résultats du diagnostic local de sécurité, la Municipalité a communiqué son plan d'action en mars de cette année.

Le premier axe d'intervention est de prendre des mesures pour augmenter le sentiment de sécurité. Il s'agit d'augmenter la présence des différents intervenants pour compléter le dispositif sécuritaire : gendarmes, assistants de sécurité publique, travailleur social de proximité, parrains et marraines Railfair à la gare. En outre, la Municipalité recourt à une société privée pour un contrôle la nuit des bâtiments communaux.

La gendarmerie est en train de se réformer pour faire coïncider son organisation territoriale avec les arrondissements pénaux et les districts. Une réorganisation des horaires de travail est mise en place pour déployer davantage de présence en uniforme et en civil sur le terrain dans les tranches horaires qui posent le plus de problèmes (doublement des forces à partir de 16h).

La Municipalité a également relancé le concept Police Population qui permet aux habitants qui adhèrent au concept de recevoir des informations et conseils concernant leur sécurité.

Au niveau des déprédations, la Municipalité dépose plainte systématiquement et procède régulièrement à la remise en état des bâtiments communaux souillés par des tags.

Un phénomène nouveau touche notre commune, il s'agit du littering. Les déchets sauvages (littering en anglais) sont le résultat de la mauvaise habitude toujours plus répandue de laisser traîner ou de jeter négligemment les déchets dans les espaces publics, négligeant ainsi les poubelles et autres paniers à papier préparés à cet effet. Une réflexion pour enrayer ce fléau est en cours au niveau des services communaux.

Même si l'usage de caméras de surveillance n'a pas été directement recommandé par le diagnostic, la Municipalité a souhaité disposer d'un règlement pour pouvoir recourir à ce type d'outil si la situation devait se péjorer dans des lieux bien précis. Les caméras de surveillance sont sans doute un moyen d'augmenter le sentiment de sécurité et ont leur effet pour protéger par exemple un bâtiment mais elles ne sauraient à elles seules résoudre tous les problèmes.

Le deuxième axe d'intervention concerne la circulation. Il s'agit pour la Municipalité de continuer ses efforts dans la promotion de la mobilité douce. En ce qui concerne la vitesse des véhicules, la commune a acquis un radar préventif afin de documenter des statistiques et de sensibiliser les utilisateurs de la route. Si des tronçons posent des problèmes réels d'excès de vitesse, le Bureau des radars sera contacté pour procéder à des contrôles.

Un groupe de travail composé de municipaux, de membres de l'administration et de la gendarmerie est en charge du suivi de ce plan d'actions. En 2015, il sera procédé à un 2^e diagnostic pour connaître l'évolution de la situation et la pertinence des mesures prises.

Mise en œuvre de la réforme policière vaudoise

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la nouvelle loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) est entrée en vigueur. Depuis cette date, les communes ont le choix de constituer une police communale, d'adhérer à une association de communes qui dispose d'une police intercommunale ou de confier l'exécution de ces tâches à la police cantonale. La commune de Gland avait signé en 2008 un contrat de prestations avec la gendarmerie et a souhaité continuer sa collaboration avec cette dernière lors de l'entrée en vigueur de la LOPV.

La Municipalité est consciente que l'option prise pose quelques difficultés car elle ne maîtrise pas les effectifs attribués à Gland ou encore les choix opérationnels qui sont effectués. C'est la raison pour laquelle la Municipalité est active au sein de l'Association vaudoise des communes délégatrices, qui prépare actuellement un rapport sur les problématiques de communications et d'information entre la gendarmerie et les communes délégatrices ou encore sur les problématiques opérationnelles.

L'action de la gendarmerie présente toutefois d'importants avantages, notamment le fait qu'elle a toutes les compétences judiciaires et que certaines enquêtes sont menées directement au poste de Gland, ce qui ne serait pas possible avec une police intercommunale. Elle peut recourir aussi directement à certaines brigades spécialisées comme la brigade des mineurs et des mœurs, celle des stupéfiants, etc.

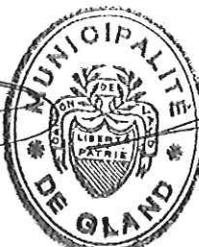
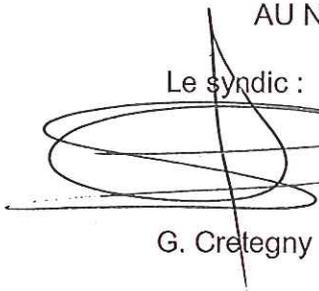
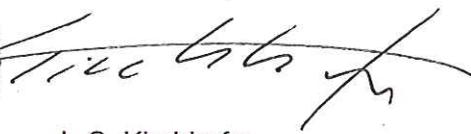
La gendarmerie vaudoise a mis en place le 2 septembre 2013 une nouvelle organisation concernant l'engagement de ses effectifs au niveau opérationnel. Au travers de cette organisation, elle a clairement renforcé le rôle des régions en créant des groupements territoriaux à l'échelle des districts, regroupant sous le même commandement l'ensemble des postes de gendarmerie de sa circonscription. Cette organisation territoriale permet une meilleure gestion de l'engagement des forces au niveau des besoins des postes affectés ceci en fonction des événements planifiés comme des impondérables. Au niveau de la gendarmerie mobile, le commandement se situe au Centre de la Blécherette. Ainsi l'officier responsable peut disposer des patrouilles des 4 centres autoroutiers du canton. Ceci permet une meilleure répartition des patrouilles ou effectifs sur l'ensemble du territoire cantonal en fonction des besoins ou des événements ponctuels qui viendraient à survenir dans l'une ou l'autre des régions du canton. Pour Gland, le poste de gendarmerie reste à un effectif de 12 ETP. Le chef du poste dépend du chef de groupement de Nyon dont il peut solliciter des renforts en cas de besoin. Un lien plus étroit est également mis en place avec les unités judiciaires et de la chaîne pénale des arrondissements. Cette nouvelle organisation doit répondre à une meilleure efficacité des moyens tout en gardant une proximité voulue par la direction de la gendarmerie. Les autorités de Gland entretiennent d'excellentes relations avec le chef de poste de Gland ainsi qu'avec les officiers en charge du groupement et de l'arrondissement de la région « Ouest » ainsi que du commandement.

Autre avantage de la solution glandoise : son coût. Le coût de la facture cantonale et des assistants de sécurité publique se monte à environ CHF 200.-- par habitant alors que ce coût est au minimum doublé dans les petites villes qui ont leur propre police.

Conclusion

La municipalité est attentive à l'évolution de la sécurité dans la ville. Elle souhaite renforcer les actions déjà entreprises. Elle reçoit de la gendarmerie les rapports de police ainsi que diverses statistiques. La collaboration avec la gendarmerie présente à l'heure actuelle plus d'avantages que d'inconvénients et la Municipalité ne souhaite pas changer d'options. Elle est toutefois consciente que la mise en place de la nouvelle organisation liée à la LOPV doit continuer à se faire dans un esprit constructif, de partenariat et de dialogue.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :		Le secrétaire adjoint:
 G. Cretegnny		 J.-C. Kirchhofer



Commune Gland

	2011	2012	Evolution 2011-2012
Loi / Infractions (article), y c. tentatives			
Codé pénal (CP)	974	1281	31.5%
Total vie et intégrité corporelle (Art. 111-136)	42	41	-2.4%
Homicides (Art. 111-113/116)	0	0	-
Lésions corporelles graves (Art. 122)	0	1	-
Lésions corporelles simples (Art. 123)	17	13	-23.5%
Voies de fait (Art. 126)	22	25	13.6%
Mise en danger (Art. 129)	3	1	n.s.
Participation rixe / agression (Art. 133-134)	0	1	-
Total patrimoine (Art. 137-172)	712	942	32.3%
Abus de confiance (Art. 138)	5	2	n.s.
Vol, y c. d'imp. min. (sans vol de véhicule) (Art. 139/172)	298	443	48.7%
dont vol à l'arrachée	1	1	n.s.
dont vol à la tire/astuce	15	28	86.7%
dont vol à l'étalage et vol, y c. d'imp. min.	8	8	n.s.
dont vol par introduction clandestine	23	19	-17.4%
dont vol par effraction	126	178	41.3%
dont effraction véhicule, y c. d'imp. min.	38	70	84.2%
Brigandage (Art. 140)	4	1	n.s.
Dommages à la propriété sans vol (Art. 144)	134	145	8.2%
Dommages à la propriété lors de vol	168	252	50.0%
Escroquerie, y c. imp. min. (Art. 146/172)	4	10	n.s.
Extorsion et chantage (Art. 156)	0	1	-
Recel (Art. 160)	2	0	n.s.
Total liberté (Art. 180-186)	173	220	27.2%
Menaces (Art. 180)	20	16	-20.0%
Contrainte (Art. 181)	0	1	-
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	0	0	-
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	2	3	n.s.
Violation de domicile lors de vol (Art. 186)	150	199	32.7%
Total intégrité sexuelle (Art. 187-200)	18	21	16.7%
Actes d'ordre sexuel avec enfants (Art. 187)	6	14	n.s.
Contrainte sexuelle (Art. 189)	1	1	n.s.
Viol (Art. 190)	1	0	n.s.
Total autres titres du code pénal	29	57	96.6%
Incendie intentionnel (Art. 221)	3	5	n.s.
Falsification de monnaie, etc. (Art. 240-250)	1	9	n.s.
Faux dans les titres, etc. (Art. 251-257)	1	7	n.s.
Violence/menace contre autorités/fonctionnaires (Art. 285)	0	2	-
Opposition aux actes autorité (Art. 286)	0	0	-
Vol de véhicule (Art. CP 139/LCR 94)	82	75	-8.5%
Vol de plaque (Art. LCR 97)	14	6	n.s.
Loi sur les stupéfiants (LStup)	85	73	-14.1%
Consommation (contravention) (Art. 19)	43	37	-14.0%
Possession/saisie (Art. 19)	37	34	-8.1%
Trafic (Art. 19)	3	2	n.s.

n.s. = Les variations de valeurs inférieures à 10 ne sont pas calculées, celles-ci n'étant pas significatives.

- = La variation ne peut être calculée si le nombre d'infractions de l'année précédente est de 0.